



**18**  
janv.

**10:00 à 17:00**

*Centre Technique Municipal  
29, rue Ernest Renan  
92370 Chaville*

**VOTRE VILLE, MÉTÉO**

## **Distribution de sel de déneigement**

En cas d'épisode verglaçant ou neigeux, chaque riverain est tenu de dégager les trottoirs le long de son habitation, son commerce ou sa résidence. Pour vous aider dans cette tâche et en prévision de l'épisode de grand froid annoncé pour le week-end du 19-20 janvier, la Ville de Chaville organise une distribution de sel de déneigement.

 [AJOUTER À MON CALENDRIER](#)

## **Comment récupérer le sel de déneigement ?**

- > [Téléchargez le bon de retrait](#)
- > Remplissez-le et présentez-le avec un justificatif de domicile au Centre Technique Municipal
- > Un sac de sel de déneigement de 10 kg vous sera remis.

Un seul sac sera remis par foyer.

## **Quelques conseils à suivre**

## En cas de neige

- > Il est inutile d'épandre le sel sur la neige fraîche.
- > Il faut racler et balayer la neige à l'aide d'une pelle à neige, puis épandre le sel pour éviter la formation de verglas.
- > Le déblaiement doit être entrepris au plus tôt après la fin de la chute de neige.
- > La neige déblayée ne doit pas être entassée au pied des arbres, sur les bouches d'égout ou contre les bornes incendies.

## En cas de verglas

- > Il faut épandre le sel sur le trottoir.
- > Le sel est uniquement efficace s'il pénètre la glace sous l'action du piétinement.
- > Une fois que le sel a pénétré la glace, il faut la casser et surtout la racler afin qu'elle ne se reforme pas en cas de nouvelle chute de la température.

## Règles de prudence en cas de chute de neige

- > Portez des chaussures adaptées afin d'éviter les accidents dus à une simple glissade.
- > Équipez-vous d'outils appropriés (pelles à neige, racloirs) et de sel avant les intempéries pour déneiger les trottoirs, vos accès et voies privées.
- > Privilégiez les transports en commun dont le réseau est déneigé prioritairement. Équipez si besoin votre véhicule de pneus-neige.
- > Modérez votre allure et prévoyez des temps de déplacement plus longs qu'à l'ordinaire.
- > Stationnez votre véhicule dans votre garage ou de manière à ne pas gêner la circulation des engins de déneigement.
- > Faites preuve de patience. Les services de la Ville et de Grand Paris Seine Ouest mettent tout en œuvre pour réduire les désagréments de la période hivernale, mais toutes les rues de la commune ne peuvent être déneigées en quelques minutes et simultanément.

Attention : le sel de déneigement n'est en aucun cas comestible.



Vue plan 



☰ RETOUR À LA LISTE



VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS